

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



Institut National Supérieur de l'Éducation
Populaire et du Sport

INSEPS

MEMOIRE DE MAITRISE ES-SCIENCES ET TECHNIQUES

DE L'ACTIVITE PHYSIQUE ET DU SPORT

S.T.A.P.S

THEME :

**PROBLÉMATIQUE
DES NOYADES :
CAS DE LA VILLE DE DAKAR**

Présenté et soutenu par :

Mamadou Lamine SECK

Sous la direction de
M. Djibril SECK
Enseignant à l'INSEPS

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2003-2004

REMERCIEMENT

Mes remerciements vont :

Au tout puissant Seigneur, Dieu de m'avoir donné la force et le courage d'être arrivé au bout de mon travail.

- A mon Père Thierno Seck et à ma mère Salimata Diallo Trouvez ici l'expression de ma profonde reconnaissance.
- Monsieur Djibril Seck qui a dirigé ce travail ;
- Monsieur Ndiawar Diallo pour sa disponibilité, ses conseils et sa gentillesse ;
- A Anta Nar Ndiaye pour la correction
- A tous les surveillants de baignade qui m'ont accordés un peu de leur temps précieux.
- A tous les professeurs de l'INSEPS, pour nous avoir donné une formation de qualité. Que Dieu vous assiste dans toutes vos entreprises.
- A tout le personnel de l'INSEPS.
- Aux bibliothécaires de l'INSEPS : Anastasie et Grégoire
- A l'administration de l'INSEPS ;
- A monsieur Meïssa Ndiaye de la ville de Dakar

DEDICACES

Au nom d'Allah le clément, le Miséricordieux, gloire à son prophète Mohamed (PSL).

Ce travail est dédié à :

- Mon père Thierno Seck et à ma mère Salimata Diallo : les sacrifices que vous avez consentis pour moi demeureront à jamais dans ma mémoire. Vous avez su me guider, me conseiller, m'encourager, me protéger et me soigner avec votre amour inestimable. Recevez ce travail qui est le votre, en témoignage de mon amour filial.

Que le bon Dieu éclaire mon chemin afin que je reste fidèle à mon objectif : vous honorer

- A ma tante Fatou Ndiaye (Ndiaya)
- Mon oncle Bounama Ndiaye
- Mes grands-mères Bintou Naby Diop et Lissa Ba
- Mon grand-père El Hadji Omar Seck et toute la famille.
- Ma tante Aminta Niang
- Tous mes tantes et oncles
- Tous mes frères et sœurs. Que Dieu guide leur pas vers le chemin de la réussite.
- Tous mes cousins et cousines. Je souhaite à chacun de réussir dans la voie qu'il s'est tracée.
- Mon ami Moussa Diatta
- Tatiana Dior Tine
- Lydie
- Aissata Ba
- Fatou Kiné Ndoye, Adja Mariétou Diop
- Bamba Cissé, Tonton Amoul Coly, Bamba Diop, Ndèye Laobé Dieng
- Tous mes amis
- Tous les camarades de promotion, et à tous les étudiants de l'INSEPS.
Bonne réussite à tous.
- Tous ce que je n'ai pas cité

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE	2
1^{ère} Partie : REVUE THEORIQUE	
I- LA NOYADE	6
II- LES CAUSES DE LA NOYADE :	7
1- La vraie noyade (ou asphyxie)	7
2- La fausse noyade	7
III- LES PHASES DE LA NOYADE :	8
IV- LE MECANISME DE LA NOYADE :	9
1- <u>L'aquastress</u> :	10
2- <u>Le petit hypoxique</u> :	10
3- <u>Le grand hypoxique</u> :	10
4- <u>L'anoxique</u> :	10
VI- LE SAUVETAGE	10
1- <u>La surveillance</u>	11
a⇒ La prévision	11
b⇒ La prévention	11
2- <u>L'intervention</u> :	12
3- <u>Le traitement</u> :	12

VII- L'IMPORTANCE DE LA FORMATION DES SURVEILLANTS DE BAINADES -----	13
VIII- ORIENTATION ET POLITIQUE DE SENSIBILISATION DU MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES COLLECTIVITES LOCALES.-----	14

2^{ème} Partie : METHODOLOGIE

A- Le champ d'étude : -----	18
B- L'entretien : -----	19
C- Le questionnaire : -----	19
D- Analyse documentaire : -----	20
E- Les problèmes rencontrés -----	20
F- Les limites de l'étude : -----	21
G- Traitement des données : -----	21

**3^{ème} Partie : PRESENTATION, INTERPRETATION ET DISCUSSION
DES RESULTATS**

SOLUTIONS ET PERSPECTIVES -----	42
CONCLUSION -----	44
BIBLIOGRAPHIE :	
ANNEXES :	

INTRODUCTION

INTRODUCTION GENERALE

Dans une civilisation des loisirs en voie de développement, l'eau tient une place de plus en plus importante. La pratique de baignade rare au début des années 80, s'est généralisée.

Ainsi depuis le milieu des années 80, nous notons à Dakar une fréquentation de plus en plus importante de la mer. Cela est dû à l'urbanisation croissante qui réduit de plus en plus les espaces verts ; mais aussi à la promiscuité qui sévit en ville à cause de l'explosion démographique avec comme corollaire une augmentation du niveau de pollution et au phénomène de la mode avec une association de plus en plus étroite entre musique et plage.

L'omniprésence de la mer, le fort taux de déperdition scolaire et universitaire, le développement du secteur informel, de même que le réchauffement de la terre constituent des facteurs explicatifs à l'assiduité grandissante des populations dakaroises à la mer.

En effet, avant les années 80, les citoyens fréquentaient les plages juste pendant un ou deux mois avant l'hivernage et ils étaient rares à le faire car la plupart des parents interdisaient purement et simplement à leurs enfants d'aller à la mer, déclarant celle-ci dangereuse d'emblée. Et c'est le même discours qui avait cours dans les établissements scolaires.

Cependant cette situation ne pouvait résister à l'usure du temps. Dans les années 90, nous notons un regain d'intérêt vis à vis de la mer en rapport avec les nouvelles conditions d'existence des populations et de l'attrait qu'exerce la mer sur elles.

C'est ainsi que nous observons de plus en plus de sorties organisées tant bien que mal vers les plages aussi bien en famille qu'à l'école.

La ville de Dakar se trouve dans une presqu'île et la mer y est quasi présente. Mais cette disponibilité de l'eau n'entraîne pas partout son utilisation sans danger.

En effet d'une part la présence de la mer ne signifie pas forcément l'existence de plages, d'autre part toutes les plages n'ont pas la même configuration et les baignades peuvent se répartir en trois (3) catégories :

⇒ les baignades autorisées aménagées,

⇒ les baignades interdites

⇒ les baignades libres aux risques et périls du public.

Ainsi toutes les plages, qui sont des espaces publics ou privés, de liberté, de rendez-vous etc., ne sont pas toutes favorables à la baignade.

La noyade, qui est un accident de la baignade, est due le plus souvent à des baignades individuelles ou collectives de personnes ne sachant pas nager ou de nageurs imprudents ne connaissant pas les lieux (marées, courants...) ou se baignant en dehors des zones de surveillance.

Voici autant de points qui ont nourri notre motivation dans l'étude de ce phénomène qui affecte pleinement la population dakaroise. Ainsi l'étude de la « problématique des noyades » est une entreprise qui vise une diminution considérable du taux de noyade enregistré par année à Dakar.

A l'image du chef de l'état qui a tiré la sonnette d'alarme après le drame de Ngor en juin 1993, nous tenterons d'apporter notre infime contribution à la solution de ce problème.

Cependant, au moment où notre attention était porté à la localisation des causes du nombre croissant de noyés, le Ministère de l'intérieur et les collectivités locales en collaboration avec la Direction de la Protection Civile se réunissaient pour la signature d'un protocole d'accord et de partenariat pour la maîtrise durable des noyades.

Ceci témoigne de l'ampleur du problème des noyades et de l'urgence de prendre des mesures adéquates.

Dans le cadre des mémoires de Maîtrise en STAPS (Sciences et Techniques des Activités physiques et Sportives) à l'INSEPS (Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport), il n'y a eu qu'une seule étude portant sur le « sauvetage aquatique ».

L'objectif de ce travail est d'essayer, en tant qu'étudiant « optionnaire » de natation et impliqué dans les activités aquatiques, de contribuer par une étude qui s'appuierait sur la ville de Dakar, voir quels sont les blocages qui sont liés à la réduction du taux de noyade annuel. Nous dégagerons quelques pistes de réflexions et d'orientations qui pourront éclairer les efforts des ministères concernés et des collectivités locales dans la protection et la sensibilisation des populations sur les accidents liés à la baignade.

Notre étude comprendra trois parties :

- La première sera consacrée à la noyade, ses composantes, son importance, les orientations et la politique du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales pour les populations visées et les objectifs prévus ;
- La deuxième partie exposera la méthodologie adoptée pour ce travail ;
- La troisième partie sera consacrée à la présentation, à l'interprétation et à la discussion des résultats obtenus sur la base desquels nous pourrions formuler des solutions et des perspectives.

**PREMIERE PARTIE :
REVUE THEORIQUE**

**Statistiques des noyades de la Région de Dakar
de
1997 à 2003**

Années	Victimes						Total des Victimes
	Sauvées			Décédées			
	Hommes	Femmes	Enfants	Hommes	Femmes	Enfants	
1997	1	0	0	2	0	1	4
1998	19	0	6	39	2	24	90
1999	15	6	12	11	2	33	79
2000	6	3	3	4	1	50	67
2001	16	3	6	56	3	20	104
2002	4	1	0	16	1	0	22
2003	30	0	10	93	1	6	140
Sous total	91	13	37	221	10	134	
Total	141			365			506

I- LA NOYADE :

L'homme est fait pour vivre dans l'air d'où il prend l'oxygène nécessaire à son *organisme*, et non dans l'eau d'où il ne peut tirer l'oxygène dissous, n'étant pas pourvu de branchies.

Une fois immergée, il ne peut survivre que grâce à des moyens artificiels et est exposé en permanence à un accident très grave : **la noyade**.

La noyade est un arrêt respiratoire par inondation des voies aériennes (pénétration d'eau dans les poumons) ce qui entraîne l'asphyxie.

Elle constitue une cause de décès non négligeable dans la population juvénile. En effet chaque année nous notons un nombre impressionnant de victimes au niveau des plages.

Ainsi de Cambérène à Yoff il y a eu, en 2001, 71 cas de noyades dont 15 mortelles ; de même la Côte d'Azur, en face de la cité BCEAO, réputée pour ses noyades, totalise à elle seule 42 noyades dont 7 mortelles et 5 évacuations sanitaires dans cette même année.

Parmi les noyés nous retrouvons beaucoup de personnes qui savent nager ; c'est le cas d'une ancienne championne de natation, des militaires français du BIMA (Bataillon d'Infanterie de la Marine) ou des ressortissants européens et libano-syriens.

Ceci nous permet de dire que la noyade ne concerne pas que ceux qui ne savent pas nager.

D'autres causes non moins négligeables sont à prendre en compte. C'est le cas des courants de **Baïne** qui le 7 juin 2001 emportaient 30 enfants sur la plage de l'unité 15 des Parcelles Assainies. La plupart des enfants ont eu leur salut grâce à l'intervention des surveillants de baignade et des bonnes volontés qui étaient sur les lieux mais 7 parmi eux furent victimes de noyades mortelles.

Ceci témoigne de l'importance de la sensibilisation des populations sur les dangers qui les guettent sur les plages, mais aussi de l'importance de la présence de personnels qualifiés

pour la surveillance et l'intervention. Ces derniers devraient disposer de matériels de sauvetage et de premier secours. Pour cela les autorités concernées doivent faire des efforts dans la formation de ces cadres et leur pourvoir le matériel nécessaire.

II- LES CAUSES DE LA NOYADE :

Elles sont nombreuses et peuvent aller de la simple "tasse" bue à la submersion complète de la personne.

Nous distinguons deux formes de noyade :

- La vraie noyade,
- La fausse noyade.

⇒ **La vraie noyade** (ou asphyxie) :

Il y a inhalation directe de l'eau dans les poumons à la suite de :

- *l'ignorance de la natation,*
- un épuisement (surestimation de ses capacités, baignade isolée, etc.),
- une peur (le fond que l'on ne sent plus).

⇒ **La fausse noyade** :

C'est un accident survenu en milieu aquatique dans lequel l'inondation survient à la reprise de connaissance après une syncope, causée par :

- une hydrocution (choc à l'eau froide) :

Elle est liée à la différence entre la température de la peau et celle de l'eau. L'hydrocution survient généralement pour une eau de moins de 15°C. Elle est favorisée par

tout ce qui augmente la température cutanée (se faire bronzer, jouer au ballon sur la plage, la consommation d'un repas copieusement arrosé ou riche en graisse).

— L'eau au contact du larynx qui entraîne un réflexe inhibiteur qui provoque l'arrêt de la respiration et du cœur.

— Une congestion (chute de tension artérielle due à des troubles digestifs).

III- LES PHASES DE LA NOYADE :

La vraie noyade se caractérise par cinq (5) phases.

1-La première phase :

Un sujet qui ne sait pas nager et qui tombe dans l'eau se débat et appelle au secours. Au bout de quelques minutes ses muscles se fatiguent, il s'épuise et finit par perdre connaissance et disparaît dans l'eau.

2-La deuxième phase de la noyade :

L'eau, au contact des voies aériennes, provoque un réflexe de défense de l'organisme, appelé apnée réflexe, qui entraîne la fermeture des voies aériennes (glotte) et l'arrêt des mouvements ventilatoires.

3- La troisième phase de la noyade :

A la suite de l'apnée réflexe, au bout d'une minute environ, la glotte s'ouvre de nouveau et la personne inspire profondément en avalant une grande quantité d'eau.

4- La quatrième phase de la noyade :

Cette phase se caractérise par une convulsion du corps et un arrêt de la respiration, c'est l'apnée définitive. Après la respiration c'est au tour de la circulation qui va s'arrêter après deux ou trois minutes.

5- La cinquième phase de la noyade :

Pendant cette phase, le corps reste au fond de l'eau pour refaire surface dans les jours qui suivent.

IV- LE MECANISME DE LA NOYADE :

La noyade résulte de la présence d'eau (de liquide) dans les poumons qui empêche l'oxygène de pénétrer et le gaz carbonique d'être évacué.

C'est une véritable asphyxie, analogue à celle qui est produite par l'obstruction de la trachée. Les tissus vont se nécroser par manque d'oxygène et la mort survient par asphyxie.

Contrairement aux autres asphyxies, dans la noyade intervient une différence de salinité entre le plasma et le liquide submersion. C'est cette différence qui précipite l'issue fatale ou le risque d'accident de décompression puisque l'azote ne sera pas évacué.

L'eau provoque des besoins pulmonaires graves au niveau des alvéoles. Cette détresse respiratoire persistante provoque un arrêt cardiaque.

Ainsi quatre tableaux cliniques correspondent à la gravité de la noyade :

1- L'aquastress :

Elle correspond à la « tasse ». Les signes qui le caractérisent sont :

- ▶ Le sujet est conscient,
- ▶ il est angoissé,
- ▶ il a froid,
- ▶ il est épuisé,

- ▶ mais il ne présente pas de détresse ventilatoire.

2- Le petit hypoxique :

C'est un état où :

- ▶ le sujet est conscient,
- ▶ angoissé,
- ▶ présente des signes de détresse ventilatoire agité.

3- Le grand hypoxique :

Dans ce stade on parle de vais noyade car :

- ▶ le sujet est inconscient,
- ▶ présente des signes de détresse ou d'arrêt ventilatoire,
- ▶ mais il ne présente pas d'arrêt circulatoire.

4- L'anoxique :

A ce niveau, la victime présente un état de mort apparente :

- ▶ elle est inconsciente,
- ▶ et est en arrêt cardio-respiratoire.

VI- LE SAUVETAGE

Le sauvetage aquatique est le mot qui englobe tout le dispositif de sécurisation des lieux de baignade. Il comporte : la surveillance, l'intervention et le traitement.

1- La surveillance

C'est la mission principale du sauveteur et consiste à assurer la sécurité des baigneurs par un control visuel. Son but est de limiter les interventions.

Son organisation dépend de l'étendue de la plage, son niveau de fréquentation, ses dangers spécifiques, du matériel de premier secours, la proximité du centre de santé, de la météo et des conditions de mer et l'effectif des surveillants de baignade.

L'organisation de la surveillance comprend deux (2) phases :

a⇒La prévision

C'est le fait de prévoir les moyens de juguler le danger, de guetter son apparition ou son changement en fonction de la météo. Elle aussi à jouer sur la répartition des effectifs des baigneurs, le déplacement des limites de la baignade ou le changement de la flamme (la flamme verte pour indiquer que la baignade est autorisée sans danger et surveillée ; la flamme orange pour indiquer que la baignade est dangereuse mais surveillée ; et la flamme rouge pour signaler que la baignade est interdite et non surveillée).

b⇒La prévention

C'est le fait de prévoir le danger, de l'anticiper par l'information, la sensibilisation et l'éducation du public afin de garantir la sécurité par un balisage des plages et un rappel à l'ordre des imprudents.

Ainsi par l'information l'on parvient à sensibiliser les populations sur les conduites à tenir à la plage. Car celui qui va à la plage pour se baigner doit faire la différence entre la natation qui est une activité sportive et la baignade qui est une activité de détente.

La prévention consiste aussi à un balisage des plages par des panneaux d'informations sur les caractéristiques des plages et les dangers qu'elles présentent, à délimiter les zones de baignade autorisée et surveillée et la réalisation de spots et de dépliants.

2- L'intervention :

C'est l'action qui consiste à secourir un baigneur en détresse ou en difficulté, mais aussi à ranimer une victime.

C'est une opération délicate où le sauveteur doit, au cas échéant, donner les secours d'urgence à la victime et transmettre l'alerte au centre de secours chargé des opérations complémentaires de réanimation et des évacuations.

C'est aussi une action limitée par le temps car une victime de noyade lutte contre la mort dans un temps limite de trois (3) à cinq (5) minutes à compter de la perte de connaissance.

Une fois la victime extraite de l'eau, le sauveteur doit faire un bilan primaire qui consiste à contrôler l'état des fonctions vitales (respiration, circulation et fonctions nerveuses). Ainsi le bilan primaire vise à rétablir les fonctions vitales en cas de défaillance et à maintenir le souffle de la vie c'est à dire d'assister la victime en attendant les secours spécialisés chargés du bilan secondaire.

Ainsi la survie d'un noyé dépend en grande partie de la compétence des secouristes et de la rapidité des secours spécialisés (relais du sauveteur).

Concernant les moyens, nous remarquons un manque accru qui handicape l'efficacité du travail des sauveteurs. En effet le manque de moyens de communication pour alerter les secours spécialisés dans les meilleurs délais, de local pour isoler les victimes sont autant de problèmes parmi d'autres qui rendent difficiles le sauvetage.

3- Le traitement :

Nous disposons d'environ trois minutes pour intervenir.

- Appel des secours d'urgence,
- Ne pas réchauffer le noyé pour garder l'effet d'hibernation,

- Mettre en position latérale de sécurité (PLS) pour favoriser le rejet de l'eau,
- Pratiquer le bouche à bouche ou bouche à nez,
- Pratiquer un massage cardiaque dans le cas d'un arrêt du cœur (15 compressions rapides pour deux insufflations (si un sauveteur); 5 compressions rapides pour une insufflation (si deux sauveteurs).

VII- L'IMPORTANCE DE LA FORMATION DES SURVEILLANTS DE BAINNADES

Le goût de l'aventure ou du loisir de plein air conduit certaines personnes à prendre des risques préjudiciables à leur organisme. L'individu peut certes considérer que son corps lui appartient, et qu'il n'a de compte à rendre à personne, mais la société, qui elle, a la préoccupation de l'ordre et du bien public doit protéger ses citoyens et même parfois contre eux même. D'où la nécessité de la présence de personnels qualifiés sur certaines plages. Pour y arriver il faudrait en premier lieu assurer la formation de ce personnel.

Selon le dictionnaire de la psychologie Norbert Sillamy « la formation est une action qui tend à développer les possibilités d'une personne, à la préparer à une tâche déterminée, en vue de réaliser son projet ».

Dans le domaine qui nous concerne, c'est à dire la noyade, cette formation permet de préparer les surveillants de baignades dans l'accomplissement de leurs tâches qui est le sauvetage.

VIII- ORIENTATION ET POLITIQUE DE SENSIBILISATION DU MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DES COLLECTIVITES LOCALES.

L'état du Sénégal, en considération des efforts à fournir pour la diminution du nombre de noyés, a par le biais du Ministère de l'intérieur pris l'initiative à travers sa politique d'éducation et de sensibilisation des populations d'accorder une grande place à la prévention.

Il s'est sans doute rendu compte qu'il faut que plus de gens soient conscients de l'ampleur du problème, que plus de gens interviennent pour le régler et qu'il faut agir ensemble d'une manière qui soit efficace et concertée.

Ainsi, avec les collectivités locales, ils s'engagent à sensibiliser les populations visées aux problèmes des accidents de baignade. Il les invite à échanger des renseignements et des idées sur les ressources, les initiatives et les programmes communautaires de prévention susceptible de changer les choses.

Dans le cadre de l'information, il faut noter qu'il y a eu une évolution dans la classification des plages de Dakar. Ainsi nous avons :

⇒ Les plages autorisées à la baignade et surveillées :

- 1- Anse Bernard
- 2- Plage des enfants
- 3- Kussum
- 4- Tirru-bi
- 5- Terru-bi
- 6- Ouakam

- 7- Almadies II
- 8- Ngor hotel
- 9- Ile de Ngor 1^{ère} plage
- 10- Ile de Ngor 2^{ème} plage
- 11- Yoff Béverly
- 12- Cambérène
- 13- Ile de Gorée
- 14- Conseil constitutionnel

⇒ Les plages interdites à la baignade et surveillées :

- 1- Le Virage
- 2- La côte d'Azur
- 3- Mermoz
- 4- Plles Assainies Unité 15
- 5- Plles Assainies Unité 19

⇒ Les plages autorisées à la baignade et non surveillées :

- 1- Terrou Baye Sogui
- 2- Al Mahdi
- 3- Piscine Mermoz

⇒ Les plages interdites à la baignade et non surveillées :

1- Institut Pasteur

2- Lat Dior

3- Soumbédioune

4- Université

5- Almadies I

6- Mamelles

7- Diamalaye

8- Plles Assainies

9- Plage de hann

DEUXIEME PARTIE :
METHODOLOGIE

Toute recherche scientifique fait appel à des choix méthodologique liés non seulement à l'objet d'étude, mais aussi et surtout à la nature de la recherche.

Dans notre cas, nous avons entrepris une étude diagnostique qui vise à identifier les problèmes qui sont les causes du taux de noyade observé dans la ville de Dakar.

Pour atteindre ce but, nous avons essayé d'associer d'une part la recherche bibliographique et de l'autre la mise en œuvre d'une enquête au moyen de questionnaires et des entretiens.

Ces différents instruments, suivant leur degré de pertinence, nous auront permis d'avoir accès à notre population cible.

A- Le champ d'étude :

Notre étude a porté essentiellement sur les acteurs évoluant dans la législation, la réglementation et la sécurisation des baignades.

Ainsi nous avons fait le constat que les plages, qui sont des lieux de grands rendez-vous, de baignades, de détente, de loisirs etc., coûtent à notre population juvénile de grosses pertes de vie humaines.

Ces remarques ont motivé notre désir de déceler les causes et de dégager des pistes de réflexions.

Dans le cadre de notre étude, l'enquête que nous avons réalisé repose sur un échantillon composé :

- de la ville Dakar,
- de la Direction de la Protection Civile,
- du Groupement National des Sapeurs Pompiers,

- de l'Association des Maîtres Nageurs Sauveteurs et Surveillants de Baignade,
- des surveillants de baignade.

Cet échantillon constitue notre population d'étude qui est l'agrégation d'éléments divers répondant à un ensemble déterminé de caractères spécifiques soumis à une étude statistique.

B- L'entretien :

Pour la réalisation de l'interview, nous nous étions muni d'une écritoire et d'un crayon pour prendre les informations dont nous avons besoin.

Le choix de l'entretien comme méthode principale exprime notre volonté de rendre fiable nos données en rentrant en contact direct avec les auteurs.

En effet avec l'interview, nous nous sommes assurés que les questions étaient bien comprises par leurs destinataires car nous partageons l'idée selon laquelle « l'interview est la technique la plus efficace pour la découverte d'information.. » (Selltiz et al, 1977).

C- Le questionnaire :

L'élaboration du questionnaire est une façon que nous avons trouvée utile et complémentaire à notre entretien. Les quinze questions fermées que nous avons retenues nous ont permis de recueillir concernant les surveillants de baignades :

- L'âge,
- la situation socioprofessionnelle,
- l'expérience,
- les problèmes qu'ils rencontrent,

- le niveau de pratique et de compétence,
- les moyens logistiques dont ils disposent,
- la motivation.

D-Analyse documentaire :

Afin de mieux définir notre champ d'intervention, nous avons consulté les statistiques du Groupement National des Sapeurs Pompiers sur les noyades de 1997 à 2003, le mémoire de Mr Ibrahima Faye qui porte sur le « sauvetage aquatique » et celui de Mr Yoro Fall qui a pour thème « la natation utilitaire au Sénégal, politique d'éducation des masses au niveau des plages ». C'est à partir de ces documents que nous avons sélectionné les acteurs qui sont impliqués dans le phénomène des noyades et orientés vers eux notre étude.

E- Les problèmes rencontrés :

Pour mener à bon port notre étude nous nous sommes confrontés à des difficultés. En effet ces difficultés reposent sur beaucoup de facteurs tels que l'absence de documents sur la noyade, la disponibilité des personnes pour les entretiens et le temps aussi.

En réalité les documents qui traitent de la noyade sont très rares d'où notre orientation vers l'internet. Ajouté à cela l'accessibilité aux archives du Groupement National des Sapeurs Pompiers a été un grand problème. Il nous fallait faire plusieurs fois le chemin allant à la caserne de Malick Sy car les archives qui nous intéressaient étaient introuvables.

Comme le soulignent le Lieutenant Colonel Diène de la Direction de la Protection Civile, notre pays n'a pas encore acquis une culture d'archivage. Ainsi nous avons attendu longtemps avant d'obtenir 7 années sur les 10 demandées. En effet nous voulions évaluer l'évolution du taux de noyades depuis 1993 jusqu'en 2003. Mais nous nous sommes contentés de 1997 à 2003.

Il y a aussi les dépenses financières car à chaque fois que nous avons besoin d'une information, il nous fallait nous rendre sur place et souvent les personnes dont nous souhaitions nous entretenir n'étaient pas disponibles.

F- Les limites de l'étude :

Compte tenu de l'organisation administrative de la région de Dakar, nous avons limité notre étude au niveau de la ville de dakar. La gestion de la sécurité au niveau des plages est assurée par les collectivités locales qui établissent les besoins et présentent des mesures en conformité avec leurs moyens.

Ainsi pour pouvoir effectuer notre étude convenablement, nous étions obligés de limiter notre champ d'étude. Néanmoins nous pensons qu'il serait très intéressant d'étendre cette étude sur tout le territoire national.

G-Traitement des données :

Il convient de convertir les informations issues de notre recherche en une compilation statistique mais aussi un emmagasinage nous donnant ainsi leur meilleure exploitation.

Pour y parvenir nous avons procédé de façon spécifique liée aux types de réponses recueillies des entretiens et des questionnaires. L'opération consiste à regrouper les même réponses suivant les questions qui ont été utilisées.

**TROISIEME PARTIE :
PRESENTATION, INTERPRETATION
ET DISCUSSION DES RESULTATS**

Au terme des entretiens et des observations que nous avons effectuées, il s'agit maintenant de vous présenter les résultats qui ont été recueillis en vue de leur interprétation et discussion.

La présentation des résultats se fait sous forme de tableaux pour apporter une meilleure compréhension.

Question N°1 : Quel est votre âge ?

Réponses	Effectif	%
- 20 ans	0	0
- 30 ans	8	28,6
+ 30 ans	20	71,4
Total	28	100

D'une manière générale, nous notons que sur les 28 surveillants de baignade de notre échantillon :

- les 20 soit 71,4% ont plus de 30 ans,
- Les 8 restant soit 28,6% ont entre 20 et 30 ans.

L'on constate à première vue que les surveillants de baignade ont tous plus de 20 ans et que la majorité sont des adultes.

Selon l'article 3 de la décision instituant un Brevet d'Etat de surveillant de baignade, peuvent faire acte de candidature les personnes ayant 18 ans (au moins) et 35 ans (au plus).

Ce constat s'explique aussi par le fait que la plus part des surveillants de baignade sont d'anciens nageurs que la mairie a reconvertis pour veiller sur les plages. Ils se chargent de la surveillance et l'organisation des baignades publiques.

Les capacités physiques diminuant avec l'âge, ces anciens nageurs ne sont pas en reste et cela intervient dans l'efficacité du sauvetage.

Ainsi, les autorités devraient penser à la formation et à l'intégration des jeunes pour la relève.

Question N°2 : Depuis quand exercez-vous cette profession ?

Réponses	Effectif	%
1 an	2	7,1
2 ans	5	17,9
3 ans et +	21	75
Total	28	100

L'analyse qui ressort des données ci-dessus révèle que :

- 7,1% des surveillants de baignade n'exercent que depuis une année,
- 17,9% depuis deux ans,
- 75% depuis au moins trois ans.

Ce constat général vient confirmer l'hypothèse selon laquelle les surveillants de baignade sont pour la plupart des adultes qui travaillent depuis de longues années dans le milieu aquatique.

En effet, la majeure partie est soit des anciens nageurs soit des passionnés de la natation.

Cependant, nous remarquons que la plus grande partie de notre échantillon c'est à dire 75% travaillent depuis plus de 3 ans.

Il faut aussi noter que dans le sauvetage aquatique, si l'expérience s'acquière au fil des années, la capacité, elle, diminue sous le poids des années. De ce fait, la relève doit être assurée pour apporter du sang neuf dans la profession.

Question N°3 : les réponses à la question avez-vous obtenu le diplôme de surveillant de baignade.

Réponses	Effectif	%
Oui	14	50
Non	14	50
Total	28	100

Au regard du tableau présentant les réponses à la question avez-vous obtenu le diplôme de surveillant de baignade, nous nous rendons compte que :

- 50% des surveillants de baignade, sur les 28 que compte notre échantillon, prétendent avoir le diplôme,
- les 50% restant ne l'ont pas.

L'on se rend compte que sur les plages, les personnes qui assurent la surveillance et la sécurisation des baigneurs n'ont pas tous suivis une formation préalable pour bien assurer leur travail.

C'est une des raisons qui font que certaines victimes décèdent après être sortie de l'eau car ne bénéficiant pas de soins en attendant les secours spécialisés.

Les responsables administratifs doivent être conscients de l'importance de la formation et des stages de recyclage des surveillants de baignade.

En effet c'est avec de telles perspectives que nous arriverons à mettre sur nos plages des équipes qui assurent au mieux le sauvetage et l'organisation des baignades et en même temps régler le problème du manque de personnels qualifiés.

Question N°4 : En quelle année avez-vous eu le diplôme de surveillants de baignade ?

Réponses	Effectif	%
1990	1	7,1
1996	5	35,7
1998	2	14,3
2002	6	42,9
Total	28	100

La lecture du tableau montre que très peu de stage de formation de surveillant de baignade ont eu à être organisé par Fédération Sénégalaise de Natation et de Sauvetage seule habilitée à en organiser sous le contrôle du Ministère de la jeunesse et des Sports (article 2 de la décision instituant un Brevet de Surveillants de baignade).

Ainsi sur 150% de notre échantillon qui a eu le diplôme de surveillants de baignade :

- 7,1% l'ont eu en 1990,
- 35,7 % en 1996,
- 14,3 % en 1998,
- 42,9% en 2002.

Ces résultats confirment le manque de personnels qualifiés disponibles pour la surveillance et l'intervention sur les plages.

Malgré les efforts des autorités avec l'organisation du « stage d'initiation au sauvetage » en décembre 2002, le problème de l'insuffisance des surveillants de baignade qualifiés est toujours d'actualité.

Ainsi une réactualisation des stages de formation permettrait d'accroître le nombre de sauveteurs car le dernier stage date de 1998.

Question N°5 : A quand date votre dernière séance de recyclage ?

Au regard des réponses à cette question, nous remarquons que la plupart des surveillants de baignade n'ont jamais fait de séance de recyclage.

Pour les autres, c'est les tests de recrutement que la ville de Dakar organise à la veille de la période estivale, qu'ils considèrent comme des séances de recyclage.

Ces résultats viennent confirmer le constat sur l'importance du recyclage que se font les autorités et les surveillants de baignade eux même.

En effet, même si des séances de recyclage ont eu à être organisées, elles ne réunissaient pas beaucoup de monde. En plus de leurs raretés, aucune obligation ne pousse les sauveteurs à y participer.

A la fin de cette sous section de notre étude, il ressort que les autorités doivent faire des efforts pour améliorer le niveau de compétence des surveillances de baignade par une réactualisation des séances de recyclage avec une obligation de participation pour les acteurs concernés.

Question N°6 : exercez-vous cette profession à plein temps ?

Réponses	Effectif	%
Oui	15	53,6
Non	13	46,4
Total	28	100

L'analyse des réponses consécutives à la question « exercez-vous cette profession à plein temps » révèle que 53,6% des surveillants de baignade de notre échantillon consacrent tout leur temps à la surveillance des baignades.

Seul 46,4% ont des emplois secondaires.

Ce constat général vient appuyer les observations faites sur quelques accidents liés à la baignade et qui seraient dues au manque de vigilance des surveillants de baignade.

Ceci est d'autant plus vrais qu'on remarque que sur certaines plages les mêmes personnes s'occupent en même temps de la surveillance des bains et du gardiennage des biens.

Avec le manque d'effectif des équipes de secours, ces actions troublent l'efficacité du sauvetage.

Question N°7 : A quelle distance pouvez-vous aller chercher une victime de noyade ?

Réponses	Effectif	%
- 50 m	2	7,1
- 75 m	0	0
- 100 m	8	28,6
+ 100 m	18	64,3
Total	28	100

L'analyse des réponses à la question ci-dessus révèle que :

- 7,1% des sauveteurs de notre échantillon ne peuvent pas aller au-delà de 50 m pour sauver une personne,
- 28,6% ne le peuvent pas au-delà de 100m,
- 64,3% par contre affirment pouvoir aller à plus de 100m.

Nous constatons que la majorité, en tant que passionnés de la mer ou anciens nageurs, nagent beaucoup.

Mais il faut aussi noter que nager avec une charge (victime) sur une centaine de mètres est très éprouvant. En plus de l'effort à fournir pour ramener la victime à bon port, le sauveteur doit prendre beaucoup de précautions.

Ainsi, le sauvetage doit se faire en équipe car l'héroïsme est déconseiller parce qu'il peut avoir comme conséquence une double noyade.

Nous remarquons également que le nombre raisonnable de surveillants de baignade pour constituer une équipe n'est pas respectée du fait du manque de personnel.

Ainsi, au lieu de cinq (5), ils se retrouvent à deux (2) pour assurer la surveillance d'une centaine de baigneurs. Et dans des cas pareils le sauvetage est très difficile à assurer.

Question N°8 : Maîtrisez-vous les techniques de réanimation ?

Réponses	Effectif	%
OUI	23	82,1
NON	5	17,9
Total	28	100

En vue des réponses que nous avons collectées, nous notons que la plus grande partie de notre échantillon soit 82,1% prétendent maîtriser les techniques de réanimation.

La partie restante soit 17,9% ne les maîtrisent pas.

Ceci donne un bon potentiel dans le sauvetage car la réanimation n'est pas complexe mais une erreur peut être fatale à une victime.

Mais il faut aussi noter que nous n'avons aucun moyen de prouver la véracité de ces réponses.

Cependant, l'observation de ces réponses ne peut pas nous empêcher de nous poser la question qu'est ce qui fait que certaines victimes ne sont pas assistées après être repêchées des eaux ?

Selon les personnes que nous avons eues à interroger, ce problème est dû au manque de matériel et au temps que mettent les services spécialisés pour arriver sur les lieux.

Les responsables administratifs doivent veiller à la résolution de ce problème. Le protocole d'accord sur la maîtrise durable des noyades a accordé une réflexion à ce sujet et prévoit des mesures efficaces.

Question N°9 : Disposez-vous suffisamment de matériels pour assurer la surveillance et la sécurité des baigneurs ?

Réponses	Effectif	%
OUI	4	14,3
NON	24	85,7
Total	28	100

Au regard du tableau ci-dessus, nous nous rendons compte que le matériel que devraient disposer les surveillants de baignade fait défaut.

En effet, seul 14,3% des sujets de notre échantillon ont le matériel qui leur permet de bien faire leur travail.

Les 85,7% restant sont unanimes sur l'absence du matériel.

Ceci est une preuve qui vient confirmer que l'organisation des baignades et des secours est un problème bien réel. La fréquentation des plages augmente chaque année et à défaut de matériel, les surveillants de baignade rencontrent de grandes difficultés à canaliser les baigneurs.

Par ailleurs, il est important de signaler que le matériel que la mairie prétend octroyer aux surveillants de baignade est fictif.

Ainsi pour une avancée considérable des objectifs de diminution des noyés, les autorités doivent mettre l'accent sur le matériel de surveillance et d'organisation des baignades.

Le protocole d'accord sur la maîtrise des noyades avec les différentes mesures programmées, apportera sans doute la solution de ce problème.

Question N°10 : Quel est le dernier diplôme d'étude que vous avez obtenu ?

Réponses	Effectif	%
CFEE	10	35,7
BFEM	8	28,6
BAC	3	10,7
Autres	7	25
Total	28	100

D'une manière générale, nous notons que sur les 28 surveillants de baignade que nous avons eue à interroger :

- 35,7% ont un niveau d'étude primaire,
- 28,6% un niveau secondaire,
- 10,7% un niveau universitaire,
- 25% n'ont pas fait d'étude.

L'on constate que la majorité des surveillants de baignade ont un niveau primaire. Ceci pose un problème car dans la décision instituant le Brevet d'état de surveillant de baignade le niveau de la classe de 3^e est obligatoire (article 3).

Ce faible niveau d'étude est un facteur limitant des connaissances dans le domaine de la ranimation.

En effet, même si les techniques de ranimation ne sont pas très compliquées, il faut un assez bon niveau intellectuel pour les comprendre car une mauvaise action peut être fatale pour une victime. Ceci pose la nécessité d'instaurer le Brevet de Maître nageur sauveteur pour que chaque plage puisse en avoir un pour intervenir dans les cas de ranimation.

Question N° 11 : Quels sont les baigneurs qui vous posent le plus de soucis ?

Réponses	Effectif	%
Enfants	7	25
Adolescents	10	35,7
Adultes	11	39,3
Total	28	100

L'analyse des réponses à la question « quels sont les baigneurs qui vous posent le plus de soucis ? » nous montre que 25% des surveillants de baignade de notre échantillon ont plus de soucis avec les enfants.

- 37,7% répondent que c'est plutôt les adolescents,
- 39,3% que c'est les adultes.

En effet, nous nous sommes rendu compte que c'est en fonction des lieux (plages) que l'on détermine ceux qui posent le plus de soucis aux surveillants de baignade.

Si nous observons bien la logique nous pouvons dire que certains baigneurs voient d'un mauvais œil l'autorité dont font preuve les surveillants de baignade. D'autres pensent que les surveillants de baignade doivent se faire discret pour pouvoir intervenir aisément.

Les baigneurs sont difficiles à raisonner et les surveillants de baignade sont impuissants quand des adultes ne se plient pas aux consignes de sécurité.

Question N°12 : La majorité des baigneurs respecte t-elle les consignes de sécurité ?

Les résultats de notre enquête révèlent que :

- 21,4% des surveillants de baignade confirment que la majorité des baigneurs respecte les consignes de sécurité,
- par contre les 78,6% restant disent le contraire

Ces résultats confirment le constat selon lequel c'est plutôt les adultes qui ne respectent pas les consignes de sécurité. En effet, les enfants qui vont à la plage sont souvent accompagnés de grandes personnes qui veillent sur eux et de ce fait, ils se gardent des imprudences.

Cependant, il faut noter que la mode, la soif d'évasion et les multiples influences des médias poussent les jeunes au non-respect des règles et consignes de sécurité. Ainsi, nous notons que la majeure partie des noyés sont des jeunes dans la fleur de l'âge.

Une sensibilisation orientée plus particulièrement vers les enfants permettra de leur inculquer une éducation visée sur le comportement à tenir à la plage. De ce fait, en grandissant ces enfants auront des comportements responsables.

Question N°13 : Y a t-il beaucoup de noyade dans votre secteur d'intervention ?

D'une manière générale, nous notons que tous les vingt huit (28) surveillants de baignade de notre échantillon ont la même réponse.

Ainsi, ils disent tous qu'ils n'y a pas beaucoup de noyés dans les plages où ils officient.

Ce constat général vient confirmer l'hypothèse selon laquelle la grande partie du nombre de noyés se rencontre au niveau des plages interdites à la baignade.

Ce qui est regrettable, c'est que la signalisation des plages interdites à la baignade fait défaut. En effet, certaines personnes se baignent sur ces plages sans savoir qu'elles sont interdites à la baignade. L'absence de signalisation peut entraîner en cas d'accident la responsabilité de la commune.

Nous remarquons aussi que les tableaux que les agents de la mairie placent au niveau des plages pour informer les populations sur les dangers qu'elles courent, sont très bas et faciles à saboter. D'où les plaintes de la mairie qui se trouve impuissante devant cet état de fait.

Ainsi, les tableaux devraient être plus élevés et les inscriptions doivent être revues.

En effet, l'inscription « baignade non autorisée » est facile à saboter car l'enlèvement du « non » change le sens du message. En plus la tête de mort doit figurer sur les tableaux des plages interdites à la baignade avec plus d'informations sur la nature des dangers.

La sensibilisation et la prévention des risques de noyades sont un problème dont la solution permettrait de régler une partie des problèmes de la sécurisation des baignades publiques.

Question N°14 : Aimez-vous ce travail ?

L'analyse des réponses à cette question montre que la totalité des vingt huit surveillants de baignade de notre échantillon ont répondu positivement.

Nous remarquons que l'amour de la profession fait que les surveillants de baignade travaillent quelques fois bénévolement.

C'est ce qui explique que l'on peut les retrouver sur les plages en dehors de la saison estivale car la mairie ne recrute que pendant cette période.

En effet les raisons de budget avancé par la mairie fait qu'il n'est pas possible de recruter les surveillants de baignade pendant toute l'année.

Mais les autorités sont conscientes qu'il y a des noyés aussi en dehors de la période estivale, et devraient inclure ce problème dans les propositions de mesures urgentes sur la lutte contre les noyades.

Question N°15 : Etes-vous bien rémunéré ?

Réponses	Effectif	%
OUI	5	17,9
NON	23	82,1
Total	28	100

Les résultats de notre enquête révèlent que :

- 82,1% des surveillants de baignade de notre échantillon ne sont pas satisfaits de leur rémunération.
- Contrairement aux 17,9% restant

En vue de ces résultats nous pouvons dire que les surveillants de baignade chargés de la surveillance des baignades publiques pensent qu'ils sont sous payés.

La mairie a pour obligation de recruter des surveillants de baignade pendant la saison estivale et pour ce travail elle verse une indemnisation à ces derniers.

On pourrait imaginer la source de cette insatisfaction. En effet, le coût de la vie et les charges sociales sont autant de problèmes que rencontre les surveillants de baignade qui sont en majorité des adultes avec des familles en charge. De même, certains pensent que pour un travail qui consiste à sauver des vies, la rémunération devrait être plus élevée.

Mais il faut noter que le surveillant de baignade n'est pas un héros et son travail consiste à anticiper le danger et de prévenir les principaux concernés.

Ainsi, si la surveillance est bien faite, le nombre d'intervention diminuerait considérablement. Pour ce qui est de la rémunération une discussion avec l'employeur permettrait une évaluation des risques et une action dans ce sens.

Traitement des réponses du questionnaire pour la ville de Dakar

1- Réponses à la question sur les critères de recrutées des surveillants de baignade.

Au regard des réponses collectées auprès des agents de la ville de Dakar, le recrutement des surveillants de baignade se fait selon plusieurs critères. Ainsi pour prétendre au poste de surveillant de baignade il faut :

- être titulaire d'un diplôme d'état de surveillant de baignade et de secourisme ou d'une attestation délivrée par le Groupement National des Sapeurs Pompiers ou de la Fédération sénégalaise de Natation et de Sauvetage,
- être apte à exercer la profession de surveillant de baignade sanctionnée par un certificat médical de visite et de contre visite,
- être de bonne moralité,
- avoir plus de 18 ans,
- et subir avec succès les tests de pré sélection portant sur la natation, les techniques de sauvetage et de secourisme.

A l'issu de ces tests la ville de Dakar établie une liste des candidats retenus pour servir sur les plages de la localité. Ainsi Chaque collectivité a en charge le recrutement des surveillants de baignade pour servir sur ses plages.

Cependant l'observation de ces critères ne peut nous empêcher de nous poser la question qu'est ce qui pousse le militaire Maître Nageur-Sauveteur Tandakha Ndiaye à la piscine olympique de parler de « recrutement sauvage » ?

En effet selon ce dernier certaines personnes officiant sur les plages ne remplissent pas les critères de recrutement.

Ce jugement négatif sur le recrutement prouve que la surveillance des baignades n'est pas totalement assurée par du personnel qualifié. Ceci est un facteur explicatif du décès de quelques victimes après être ramenées sur la plage. En effet le sauvetage ne consiste pas seulement à sortir une victime de l'eau, mais à être capable aussi de lui porter secours et une personne non formée aura du mal à assumer cette tâche qui peut être fatale pour la victime si elle est mal faite.

2- Traitement des réponses à la question qui se charge du recrutement des surveillants de baignade :

La surveillance et la réglementation des baignades appartiennent aux maires sur le territoire de leur commune. Ainsi de par leurs responsabilités ils sont tenus de prendre des arrêtés municipaux qui assureront au maximum la sécurité des baigneurs.

Les collectivités locales sous la direction de leur maire ont en charge l'obligation de recruter du personnel pour la surveillance et la sécurisation des baigneurs. Mais nous nous rendons compte que le manque de ressources financières a pour conséquence l'insuffisance des surveillants de baignade. Ainsi nous remarquons sur certaines plages deux à trois surveillants de baignade pour veiller sur plusieurs centaines de baigneurs.

3- Traitement des réponses à la question à savoir si le niveau d'étude est pris en compte dans le recrutement.

A première vue nous nous rendons compte que le niveau d'étude n'est pas inclus dans les critères de recrutement.

Néanmoins, nous avons vu que dans l'article trois (3) de la décision instituant le brevet de surveillants de baignade, le niveau de la classe de troisième est obligatoire. Ainsi nous pouvons dire que le niveau d'étude est plutôt toléré, car il faut un certain niveau intellectuel pour comprendre les techniques de secourisme. Ceci pose la nécessité de la formation des surveillants de baignade car en cas de déficit les collectivités locales sont obligées de prendre des nageurs et autres personnes évoluant dans le secteur aquatique pour assurer la surveillance des plages.

4- Traitement des réponses à la question existe-t-il un plan ou model de surveillance

D'une manière générale, nous remarquons que ce sont les surveillants de baignade qui organisent la surveillance selon leur effectif et le nombre de baigneurs. Nous notons également qu'aucune étude n'est faite sur les méthodes de surveillance.

Les attitudes des jeunes sur les plages sont autant de risques qui imposent la surveillance pour la prévention des accidents.

Alfons Dressen cite dans l'œuvre de J. Dilien que travailler pour la jeunesse c'est travailler pour l'avenir. Et à Dilien de renchérir que ce qui est bien commencé est à moitié réussi.

Ainsi un model de surveillant efficace pourrait permettre une avancée considérable dans la réduction des interventions.

5- Traitement des réponses à la question sur le balisage de toutes les plages.

Au regard des réponses collectées auprès des agents de la mairie, nous nous rendons compte que pour ces derniers le balisage consiste seulement à la signalisation de l'autorisation ou de l'interdiction de la baignade par des tableaux aux abords des plages.

En effet si la ville de Dakar répond affirmativement à cette question c'est parce que des mesures des mesures ont été prises pour la signalisation des plages.

Mais le balisage consiste aussi à matérialiser par des marques permanentes délimitant la zone littorale surveillée, à l'organisation de petit et grand bain et leur signalisation et à la délimitation de la partie des baignades dans lesquelles on a pied...

En vue d'une vérification permanente des conditions de surveillance des bains et baignades, le maire doit donner des instructions utiles pour la prévention des noyades.

6- Traitement des réponses à la question les surveillants de baignade disposent-ils de moyens de communications pour alerter les services publics en cas de nécessité

Les moyens de communication ont toujours été un grand problème pour les surveillants de baignade. En effet, en cas de nécessité, ils devaient parcourir plusieurs centaines de mètres pour pouvoir téléphoner les services publics. Mais avec l'avènement du portable, nous avons constaté une nette amélioration.

Les collectivités locales ont toujours négligé ce volet important de l'alerte des services de secours qui est le deuxième échelon du service de sécurité d'une plage.

Le protocole d'accord sur la maîtrise durable des noyades prévoit la mise en place de moyens d'alertes et de secours. Ainsi des téléphones ou des bornes d'appel seront disponibles au niveau des plages.

Ces mesures contribueront efficacement à assurer la rapidité d'intervention des services publics.

7- Traitement des réponses à la question la variation de fréquentation des plages est-elle prise en compte dans la gestion et l'organisation

Avec l'augmentation de la fréquentation des plages, le besoin d'une organisation particulière se fait sentir.

En effet dans le cadre d'une meilleure prise en charge de la sécurité sur les plages, le plan d'urgence 2004 prévoit un renforcement des effectifs et des moyens de sécurité.

Mais pour assurer la présence de personnels compétents sur les plages, la formation de plus de sauveteurs est capitale. Ceci est du ressort des autorités qui doivent relancer la formation au brevet d'état de surveillants de baignade et aussi instaurer celle de maîtres nageurs-sauveteurs.

8- Traitement des réponses à la question quelle est la composition du matériel que la mairie octroie aux surveillants de baignade.

Selon les agents de la mairie, cette dernière octroie tous les deux ans un matériel pour la surveillance et la sécurisation des baignades.

Mais nous constatons au niveau des plages que ce matériel est fictif et même les surveillants de baignade se plaignent de ce manque.

Dans cet état de fait, le « protocole d'accord » prévoit la distribution de matériel tels que :

- des bouées de sauvetage
- des commandes (cordes minces d'au moins 20m)
- des palmes, des masques et tubas
- des brancards
- des valises ou trousse de premiers secours
- du matériel de contention (attelles, écharpes et bandes de toiles, matelas coquille)
- téléphones ou bornes d'appel
- motos de plage.

Ainsi avec un tel matériel des progrès considérables dans la réduction des noyés devraient être enregistrés.

SOLUTIONS ET PERSPECTIVES

En définitive, nous pouvons dire que la noyade est une cause de mortalité non négligeable pour les populations riveraines particulièrement celle de Dakar.

Chaque année elle engendre la mort d'une centaine de jeunes qui sont des soutiens de famille et l'avenir d'un peuple.

Les causes du taux élevé de noyés sont multiples et trouvent une explication dans l'insuffisance des équipes de secours, de la sensibilisation et de la prise en charge des bains et baignades.

C'est ainsi que nous préconisons :

- Une augmentation des stages de formation de surveillants de baignade et l'instauration de la formation de Maître Nageurs-Sauveteurs. Ainsi nous pourrions avoir suffisamment de personnels qualifiés sur les plages pour la surveillance, l'intervention et l'organisation des baignades. Ceci va permettre de faire face au « recrutement sauvage ».
- Une interdiction plus active des plages interdites à la baignade par des descentes fréquentes des forces de l'ordre pour décourager les populations de venir dans ces lieux.
- Le déguerpissement des installations privées implantées au niveau de certaines plages interdites qui motivent la fréquentation de ces lieux.
- L'augmentation de l'effectif des surveillants de baignade ou le fait de mettre deux équipes de secours, sur certaines plages très fréquentées.
- De mettre en pratique le balisage des zones de baignade et la limite des zones surveillées. Ainsi les baigneurs pourront connaître les limites des zones sécurisées. Il faut aussi mettre en application les signaux pour informer les plagistes sur l'état des plages. Ainsi le drapeau rouge signifierait : la baignade interdite ; le drapeau orange :

la baignade déconseillée mais surveillée ; le drapeau vert : la surveillance effective est exercée et la baignade peut être considérée comme ne présentant pas de danger particulier (mer calme) et mettre des affiches indiquant la signification des couleurs et les particularités locales de la baignade.

- De mettre en application les propositions de mesure d'urgence présentée par le « Protocole d'accord de partenariat portant sur la maîtrise durable des noyades... »

CONCLUSION

L'objectif de notre étude était de mener une investigation sur les problèmes liés à la réduction du nombre annuel de noyés dans la ville de Dakar.

Chaque personne réagit devant les phénomènes et leur donne une signification et l'approche particulière qu'elle en a. Cela nous a permis de détecter la réalité actuelle de la gestion de la noyade.

Nous avons également posé les principaux problèmes que rencontre les surveillants de baignade et les baigneurs à partir des entretiens et des questionnaires de notre population d'étude. Les variables identifiées sont :

- l'insuffisance des surveillants de baignade,
- le manque de matériels,
- la rareté des formations,
- l'absence de formation de maîtres nageurs-sauveteurs,
- l'insuffisance de la sensibilisation et de l'éducation des jeunes
- le balisage des plages...

Nous avons eu aussi à situer les sources de ces problèmes et avec le concours de notre population cible des propositions de solutions ont été évoquées dans le but de participer aux mesures de prévention des noyades.

Ce document constitue notre modeste contribution pour un plan de réduction des noyés car la noyade est un accident grave et souvent mortel dont l'éventualité n'est pas à négliger en baignade.

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- 1- Pierre Chazaud : Sport, accidents et sécurité (guide de réglementation et de jurisprudence) collection sport + enseignement, Vigot Edition Paris 1981
- 2- Pierre Chazaud : Droit et réglementation des sports nautiques (Responsabilité, gestion, sécurité, hygiène des plages....)
Editions maritimes et d'outre mer, 1982
- 3- Patrick Schmitt (nager : de la découverte à la performance) 3^e édition
- 4- F. Lagrange, Physiologie des exercices du corps
Paris édition
- 5- Marcel Boisseau : Apprenons à nager
Edition Bornemann – Paris

DOCUMENTS

- 6- Analyse : Décision instituant un Brevet de surveillants de baignade au Sénégal
- 7- Résumé du Protocole d'accord de partenariat sur la maîtrise des noyades (2004)
- 8- Réunion du 11 août 2003 sur la lutte contre les noyades
- 9- Archives sur les noyades du Groupement National des Sapeurs Pompiers
- 10- Bilan de la saison de baignade 2001 de l'Association des Maîtres Nageurs et surveillants de baignade.

MEMOIRES

- 11- Yoro Fall « la natation utilitaire au Sénégal : Politique d'éducation des masses au niveau des plages » 1985-1986
- 12- Ibrahima Faye « Le sauvetage aquatique : Problèmes et perspectives, étude du cas de Dakar ». 1998-1999

ENTRETIENS

- 13- Meïssa Ndiaye de la ville de Dakar
- 14- Tandakha Ndiaye (Maître nageur à la Piscine Olympique)
- 15- Babacar Sarr de la Division de Prévention du Groupement National des Sapeurs Pompiers (GNSP)
- 16- Ndour du Service de GREP (Groupe de Recherche et d'Exploitation en Profondeur) du GNSP
- 17- Diène de la Direction de la Protection Civile (DPC)
- 18- Ndiawar Diallo : Président de Association des Maîtres Nageurs-Sauveteurs et surveillants de Baignade.

Questionnaire N° 1

Questionnaire destiné à la ville de Dakar

- 1- Sur quels critères sont recrutés les surveillants de baignades ?
- 2- Qui se charge du recrutement des Surveillants de baignade ?
- 3- Le niveau d'étude est-il pris en compte dans le recrutement des surveillants de baignade?
- 4- Existe – t-il un plan ou model de surveillance?
- 5- Les plages sont –elles toutes balisées ?
- 6- Les Surveillants de baignade disposent –ils de moyens de Communication pour alerter les services publics en cas de nécessité ?
- 7- La Variation de fréquentation des plages est –elle prise compte dans la gestion et l'organisation ?
- 8- Quelle est la composition du matériel que la mairie octroie aux surveillants de baignade ?

Questionnaire N°2

Ce questionnaire a été élaboré pour les besoins de la rédaction d'un mémoire de Maîtrise en es Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives. Il est destiné aux surveillants de baignade de la ville de Dakar.

Votre collaboration nous sera très utile. Merci de votre compréhension.

1- Age ?

- 20 ans -30 ans + 30 ans

2- Depuis quand exercez-vous cette profession ?

1 an 2 ans 3 ans et +

3- Avez-vous obtenu le diplôme de surveillant de baignade ?

OUI NON

4- Si oui ? En quelle année l'avez vous obtenu ?

5- A quand date votre dernière séance de recyclage ?

6- Exercez-vous cette profession à plein temps ?

OUI NON

7- Jusqu'à quelle distance pouvez-vous aller chercher une victime ?

-50 m - 75 m -100 m + 100 m

8- Maîtrisez-vous les techniques de réanimation ?

OUI NON

9- Disposez -vous suffisamment de matériel pour assurer la surveillance et la sécurité des baigneurs ?

OUI NON

10- Quel est le dernier diplôme d'étude que vous aillez obtenu ?

CFEE BEFEM BAC AUTRES

11- Quels sont les baigneurs qui vous posent le plus de soucis ?

Les enfants (-10ans) les ados(15 à 25 ans) Les adultes (+25 ans)

12- la majorité des baigneurs respecte – t- elle les consignes de sécurité ?

OUI NON

13- Y a –t-il beaucoup de noyades dans votre secteur d'interventions ?

OUI NON

14- Aimez-vous le travail de surveillant de baignade ?

OUI NON

15- Etes-vous bien rémunéré ?

OUI NON

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTRE DE L'INTERIEUR
ET DES COLLECTIVITES LOCALES

DIRECTION DE LA PROTECTION CIVILE

**RESUME
DU
PROTOCOLE D'ACCORD
DE PARTENARIAT
SUR LA MAITRISE DES NOYADES**

Cérémonie de signature du Protocole,
21 mars 2004

Abdoulaye NDIAYE
Directeur de la Protection Civile

CONTEXTE

- échange périodique de lettres entre le MINT.CL, l'AMS et la Ville de Dakar ;
- circulaire annuelle du MINT pour rappeler aux Maires les mesures à prendre ;
- réunion du 11 août 2003 à la Maison des Elus Locaux ;
- atelier de partage sur le PAC, les 19 et 20 septembre 2003 à Ngor-Diarama.

I. JUSTIFICATION ET OBJECTIFS

1.1 Justification :

- le nombre élevé de victimes enregistrées chaque année au niveau des plages :

- * 1999 : 113 victimes ; 74 personnes décédées
- * 2000 : 133 victimes ; 101 personnes décédées
- * 2001 : 225 victimes ; 101 personnes décédées
- * 2002 : 610 victimes ; 73 personnes décédées
- * 2003 : 210 victimes ; 41 personnes décédées.

- la pollution des zones de baignade.

1.2 Objectifs

- développement d'un partenariat durable entre l'Etat et les Communes dans la gestion de la sécurité, au niveau des zones de baignade ;

- mise en place d'un système de protection plus efficace des personnes qui fréquentent les zones de baignade, en mettant à contribution tous les acteurs concernés ;

- renforcement des capacités des Communes dans la gestion de la sécurité au niveau des plages ;

- assainissement de l'environnement des plages et zones de baignade, pour lutter contre la pollution ;

- forte réduction du nombre de victimes et décès pour parvenir progressivement à « zéro accident »

II. ENGAGEMENTS DES PARTIES SIGNATAIRES

2.1 MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DES COLLECTIVITES LOCALES

- formation des maître nageurs et des secouristes ;
- renforcement des moyens d'intervention des services de secours et de sauvetage ;
- renforcement de dispositif sécuritaire et de surveillance des zones de baignade et de traversée par embarcation ;
- participation au programme d'information et de sensibilisation de la population sur les risques de noyades ;

III. ORGANES CHARGÉS DE LA MISE EN OEUVRE DU PROTOCOLE

3.1 Le Comité de Pilotage (CP)

Le C P est un cadre de concertation.

* **Attributions :**

- validation du plan d'actions ;
- suivi évaluation des mesures de sécurité.

* **Composition :**

- Président : Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Locales

* **Membres :**

- Président de l'Association des Maires du Sénégal ;
- Maires ;
- représentants des Ministères concernés.

Réunion : une fois par an, au moins.

3.2 La Cellule de Suivi (C.S) :

Attributions :

- suivi de l'exécution des mesures définies par le comité de pilotage (CP) ;
- préparation des réunions du CP ;
- élaboration du projet de plan d'actions qui sera validé par le CP.

Coordination : Direction de la Protection Civile

Membres : - représentants des ministères ;

- services de sécurité et de secours (Police, Gendarmerie, Sapeurs
Pompiers) ;
- services techniques des communes.

Réunions : trois (03) fois par an, au moins.

- Interdiction, au niveau des plages classées dangereuses, de l'exercice de toutes activités pouvant attirer du public (buvettes, restaurants, etc).

2.2 MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT

- Information et sensibilisation du public, des ménages, des industriels et des pêcheurs, sur les risques de pollution des plages ;

- mise en place, au niveau des plages, d'un système de gestion des déchets, ordures et eaux usées ;

- respect des normes sur les eaux déversées par les industries dans les milieux récepteurs.

2.3 MINISTERE DE LA JEUNESSE

- organisation de campagnes de sensibilisation de la population sur les risques de noyade ;

- mobilisation des volontaires du service civique et de la protection civile, en vue de renforcer, en cas de besoin, les surveillants de baignade recrutés par les communes.

2.4 COLLECTIVITES LOCALES

- recensement des plages et leur classification en plages interdites ou autorisées ;

- diffusion des arrêtés portant sur la classification des plages ;

- mise en place de panneaux et drapeaux pour matérialiser les plages (drapeau vert pour les plages autorisées, drapeau rouge avec tête de mort pour les plages interdites) ;

- construction de miradors et de postes de sécurité ;

- acquisition de moyens d'alerte et de moyens de secours tels que :

- bouées de sauvetage ;
- commandes (cordes minces) d'au moins de 20 m ;
- palmes (chaussures) et matériels de respiration ;
- brancards ;
- couvertures ;
- valises ou trousse de premiers secours ;
- téléphones ou bornes d'appel ;
- motos de plage ;

- recrutement de maîtres nageurs sauveteurs et de surveillants de baignade, selon les critères suivants :

* un maître nageur sauveteur par 100 mètres avec un minimum de trois maîtres nageurs sauveteurs par plage ;

* deux surveillants de baignade par 100 mètres avec un minimum de trois surveillants de baignade par plage ;

* doter les maîtres nageurs et surveillants de baignade de tenues et combinaisons spécifiques.

Compte tenu du nombre élevé de victimes enregistré chaque année dans les zones de baignade et de traversée par embarcations,

Conscients de la nécessité d'assurer une meilleure protection des personnes qui fréquentent les zones de baignade et de traversée par embarcations,

Dans le but de favoriser le partenariat entre les structures concernées et de renforcer leurs capacités à la prévention et à la lutte contre les noyades,

- le ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales,
- le ministère de l'Environnement et de l'Assainissement,
- le ministère de la Jeunesse et,
- l'association des Maires du Sénégal,

ont décidé de renforcer et de mettre en commun leurs moyens afin de parvenir à la maîtrise durable des risques de noyades dans les zones de baignade et de traversée par embarcations.

A cet effet, les parties susvisées s'engagent à mettre en œuvre, par le présent protocole, les mesures appropriées de prévention et de protection de la population contre les risques de noyade.

1. Le ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales

Il est chargé :

* de mettre en place une banque de données sur la prévention des risques de noyade, sur le nombre et les causes des accidents enregistrés dans les zones de baignade et de traversée par embarcations ;

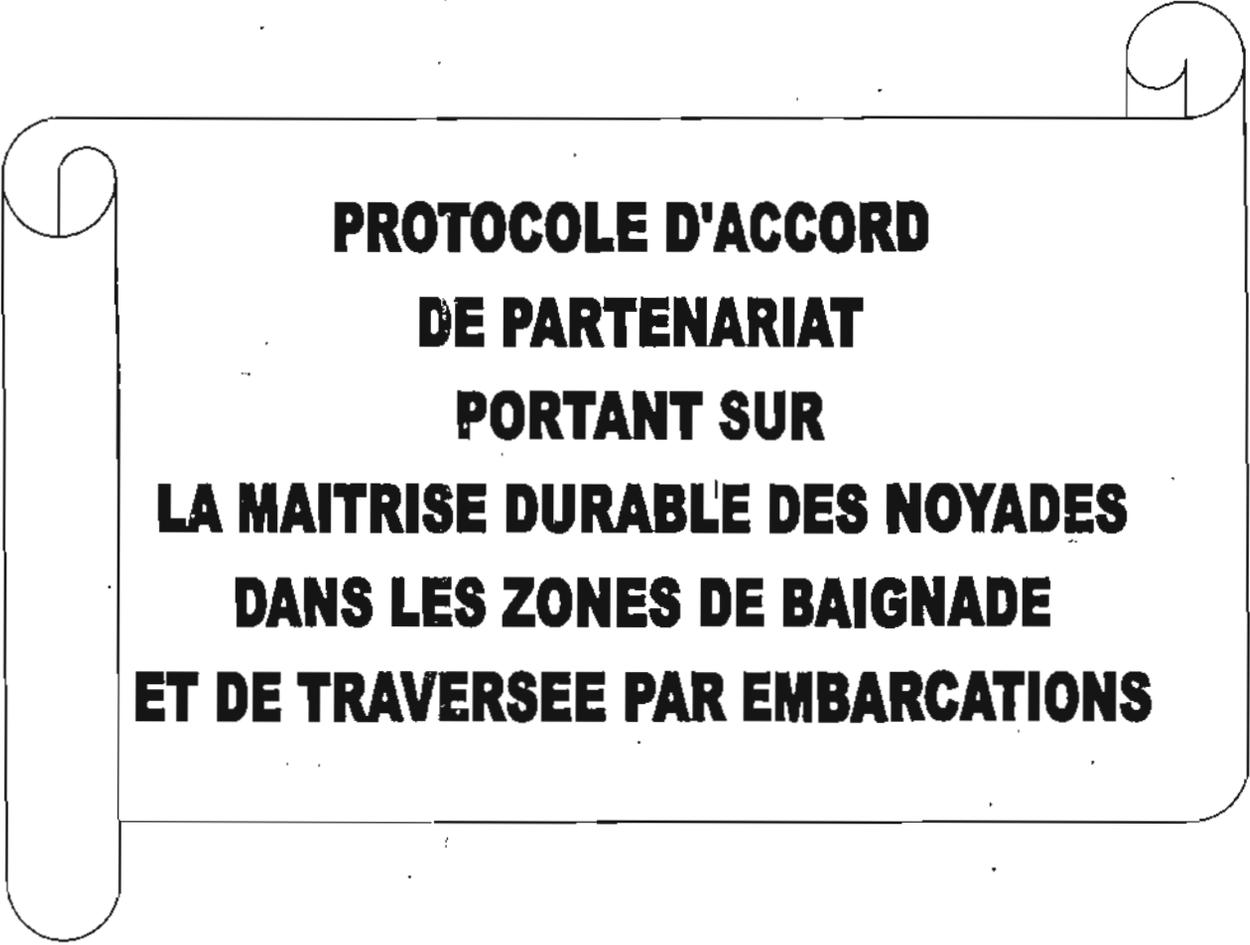
* de former en matière de secourisme et de technique de sauvetage dans l'eau, les maîtres nageurs sauveteurs et surveillants de baignade qui lui seront proposés par les Communes, selon les modalités arrêtées par le groupement national des sapeurs-pompiers ;

* de mobiliser des matériels et équipements de recherche, d'exploration et de plongée des services de secours ;

* d'éditer et de diffuser à l'attention des populations, des supports d'information et de sensibilisation sur la prévention des risques de noyades ;

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI



**PROTOCOLE D'ACCORD
DE PARTENARIAT
PORTANT SUR
LA MAITRISE DURABLE DES NOYADES
DANS LES ZONES DE BAINNADE
ET DE TRAVERSEE PAR EMBARCATIONS**

* de pré-positionner, en relation avec le ministère des Forces Armées, pendant les périodes de forte affluence, des policiers et gendarmes dans les zones de baignade et de traversée par embarcations ;

* de faire interdire au niveau des plages classées dangereuses, l'exercice de toutes activités pouvant attirer du public, notamment l'exploitation de buvettes et de restaurants ;

* de veiller, en relation avec les ministères concernés, à la diffusion des informations météorologiques auprès des pêcheurs ;

* de mettre en oeuvre, en relation avec le ministère de l'Education nationale, un programme d'information et de sensibilisation des élèves et des étudiants sur les risques de noyades ;

* veiller à ce que les embarcations transportant des personnes notamment sur les fleuves, rivières et lacs, etc soient en bon état de navigation, avec le contrôle des ministères concernés.

2. Le ministère de l'Environnement et de l'Assainissement

Il est chargé :

- d'informer et de sensibiliser le public, les ménages, les industriels, les pêcheurs, etc sur les risques liés à la pollution des plages ;

- de mettre en place au niveau des plages, un système de gestion des déchets, ordures et eaux usées ;

- de veiller à l'élaboration et au respect des normes sur les eaux déversées par les industriels dans les milieux récepteurs.

3. le ministère de la Jeunesse

Il est chargé :

- d'organiser des actions de sensibilisation de la population sur les risques de noyades ;

- de mobiliser des volontaires du service civique et de la protection civile, en vue de renforcer, en cas de besoin, les effectifs des surveillants de baignade recrutés par les communes.

4. L'Association des Maires du Sénégal

Elle est chargée de veiller, avec la collaboration des Maires concernés, à la mise en œuvre des mesures suivantes :

- * publier et afficher en évidence, notamment dans les lieux publics et privés, les arrêtés indiquant chaque année, les listes des plages autorisées et celles interdites à la baignade ;

- * mettre en place des panneaux et drapeaux pour matérialiser et signaler les plages interdites et celles autorisées à la baignade ;

- * baliser les zones de baignade ;

- * édifier, au niveau de chaque plage autorisée, un mirador pour la surveillance des zones de baignade ;

- * mettre en place, avec le concours de l'Etat, un poste de sécurité et de secours médicalisés et acquérir des matériels de première intervention en cas d'accident : bouées de sauvetage, cordages, sifflets, masques d'oxygène, vêtements de plongée, brancards, téléphone, médicaments, etc ;

- * pré-positionner, au niveau de chaque plage autorisée, entre les mois de juin et de novembre :

- un maître nageur sauveteur tous les cents mètres avec un minimum de trois maîtres nageurs sauveteurs par plage ;

- deux surveillants de baignade tous les cents mètres avec un minimum de trois surveillants de baignade par plage ;

- * doter tout ce personnel de tenues et combinaisons spécifiques ;

- * faire respecter, avec le concours du ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales et du ministère des Forces armées, les mesures d'interdiction de baignade sur les plages non autorisées par la présence effective de la Gendarmerie ou de la Police ;

- * installer des bornes d'appel au niveau des plages autorisées ;

- * contribuer à la mise à disposition des moyens nécessaires à la surveillance des lieux, notamment les motos de plage.

Les Parties concernées ont décidé de mettre en place un comité de pilotage et une cellule de suivi des mesures définies dans le présent protocole.

5. Le Comité de pilotage

Le comité de pilotage est un cadre de concertation chargé de prendre toutes les mesures idoines de prévention et de lutte contre les noyades, notamment celles définies dans le présent protocole.

Le comité est présidé par le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et des Collectivités Locales.

Il comprend les membres suivants :

- les Gouverneurs des régions ;
- le Président de l'association des Maires du Sénégal ;
- les maires des villes ou communes concernées ;
- un représentant du ministère de l'Education ;
- un représentant du ministère chargé de l'Information ;
- le directeur de la protection civile ;
- le commandant du groupement national des sapeurs-pompiers ;
- le directeur des collectivités locales ;
- le directeur de l'environnement et des établissements classés ;
- le directeur de la jeunesse et de la vie associative ;
- le directeur général de l'agence pour la propreté de dakar (Aprodak) ;
- l'administrateur du service civique national ;
- un représentant de la direction générale de la sûreté nationale ;
- un représentant du haut commandement de la gendarmerie.

Le comité de pilotage se réunit sur convocation de son président, au moins une fois par an.

Il peut associer à ses réunions toutes autres personnes physiques ou morales dont les compétences sont nécessaires.

La direction de la protection civile assure le secrétariat dudit comité.

6. La Cellule de suivi

La cellule assure le suivi de l'exécution des mesures arrêtées par le Comité de pilotage.

Elle est coordonnée par le directeur de la protection civile ; elle comprend :

les représentants :

- * du ministère de l'Education ;
- * des gouvernances et préfectures ;
- * de la direction générale de la sûreté nationale ;
- * du haut commandement de la gendarmerie ;

- * du groupement national des sapeurs-pompiers ;
- * de la direction des collectivités locales ;
- * de la direction de l'environnement et des établissements classés ;
- * de la direction de la jeunesse et de la vie associative ;
- * des villes et communes concernées ;
- * de l'agence pour la propreté de dakar (aprodak) ;
- * du service civique national ;
- * un spécialiste en communication.

La cellule de suivi se réunit au moins trois fois par an.

Elle rend compte aux Autorités compétentes de toutes difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des mesures de prévention et de protection définies dans le présent protocole.

7. Le présent protocole entre en vigueur dès sa signature. Il peut faire l'objet de révision ou d'amendements.

Il est signé en quatre exemplaires originaux, chacun faisant foi. Il sera diffusé partout où besoin sera./-

Fait à Dakar, le

Le Ministre d'Etat, ministre de
l'Intérieur et des Collectivités Locales

Le ministre de l'Environnement
et de l'Assainissement

Macky SALL

Modou DIAGNE Fada

Le Ministre de la Jeunesse

Le Président de l'Association
des Maires du Sénégal

Aliou SOW

Ousmane Masseur NDIAYE

MOYENS D'ALERTE ET MOYENS DE SECOURS

- bouées de sauvetage ;
- commandes (cordes minces) d'au moins 20 m ;
- palmes, masques et tubas
- brancards ;
- couvertures ;
- valises ou trousse de premiers secours ;
- matériel de contention (attelles, écharpes et bandes de toile, matelas coquille) ;
- téléphone ou bornes d'appel ;
- motos de plage.

PLAN D'URGENCE 2004

---&&---

- Dresser la liste des plages à interdire ;
- Demander aux Communes de mettre en place des panneaux et drapeaux ;
- Réaliser des spots et dépliants ;
- Renforcer le recrutement des maîtres nageurs et surveillants de baignade ;
- Mettre à contribution les volontaires et les ASC ; préciser les conditions de leur mobilisation ;
- Réaliser des matériels de 1^{er} secours (liste à remettre) ;
- Prendre des mesures d'assainissement des plages ;
- Faire déguerpir les installations implantées au niveau des plages interdites.
- Renforcer les effectifs de sécurité (modalités à voir)
- Balisage

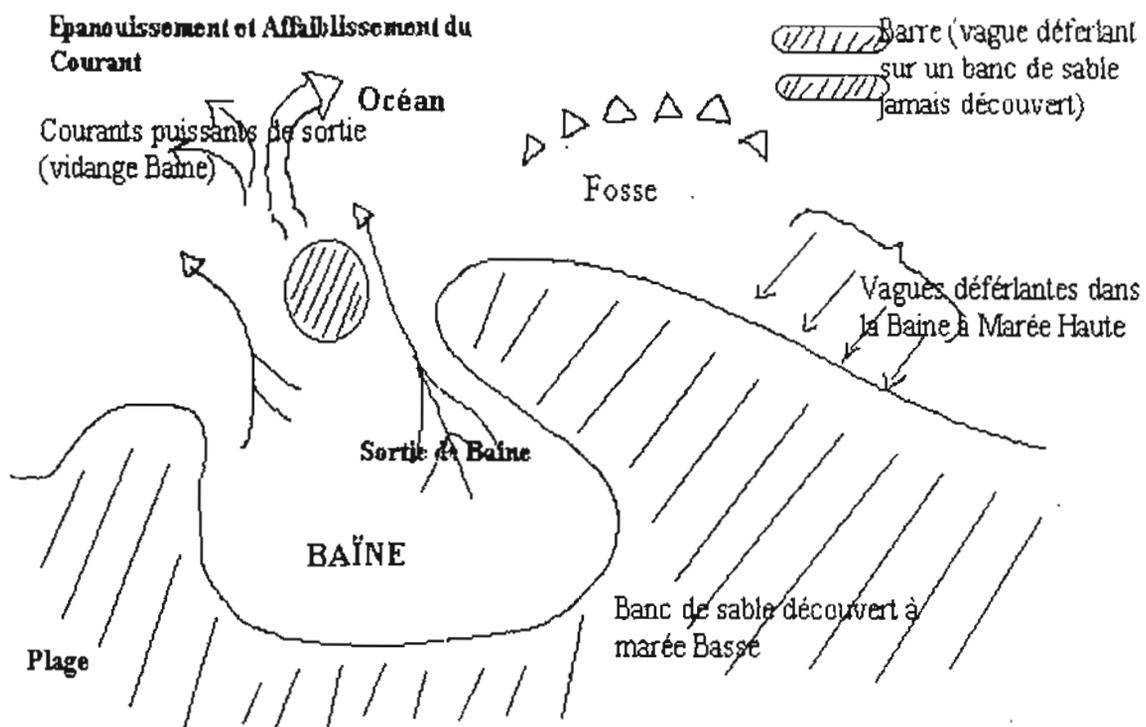


Schéma d'une BAÏNE